

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. Les marchandises vendues restent la propriété de la S.A. Intercord jusqu'au moment du paiement intégral des factures; l'acheteur s'engage à ne pas se défaire des marchandises avant leur paiement intégral.
2. Nous reconnaissons uniquement nos propres conditions de vente. Les dérogations sont uniquement valables lorsqu'elles sont confirmées par écrit par la S.A. Intercord.
3. Toute livraison se fait aux risques de l'acheteur même s'il s'agit d'expédition franco.
4. Toutes les réclamations doivent être faites par écrit et dans les cinq jours suivant la date de la livraison des marchandises ; dans le cas contraire elles seront considérées comme non recevables.
5. Les marchés conclus entre représentants sont seulement valables lorsqu'ils sont confirmés par écrit par la S.A. Intercord.
6. En cas de litiges ou de perceptions judiciaires relatifs à la présente facture, seuls les Tribunaux de Dendermonde sont compétents.
7. Toutes nos factures sont payables au comptant et à Dendermonde. En cas de non paiement à la date d'échéance, il sera porté en compte, de plein droit et sans mise en demeure, un intérêt de 15%.
8. Après expiration de la date d'échéance et en application de l'art. 1139 du Code Civil, le client est mis en demeure sans avertissement ultérieur. En cas de non paiement dans les huit jours de l'envoi de la lettre de rappel, le débiteur s'engage, en application des art. 1152, 1226 et 1147 du Code Civil, sans déduction des intérêts, à payer une indemnisation conventionnelle et forfaitaire égale à 15% de la somme due avec un minimum de 50 Euro et ceci en couverture des frais engagés de toute nature.